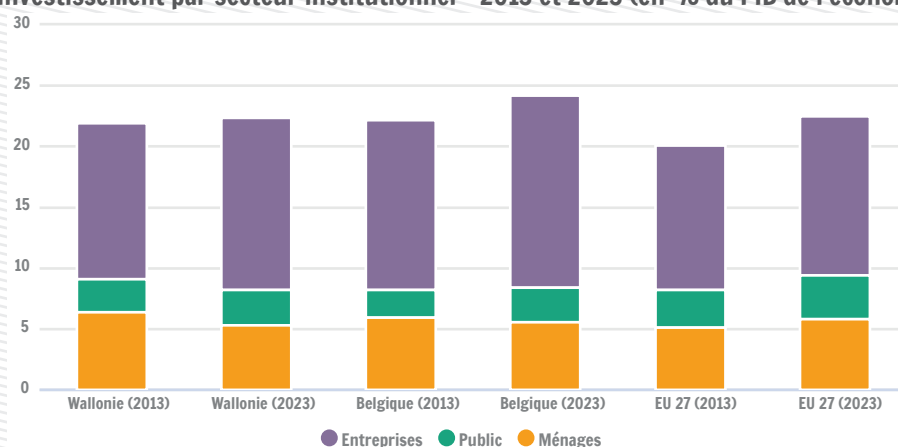


Investissements

14,1%

Part des investissements
des entreprises dans le PIB wallon
pour l'année 2023

Investissement par secteur institutionnel - 2013 et 2023 (en % du PIB de l'économie totale)



Taux d'investissement des entreprises non financières (Investissement en % de la VAB du secteur)

	2013	2018	2021	2022	2023
Bruxelles	25,1	25,9	25,6	26,2	25,3
Flandre	24,0	26,5	26,0	26,0	26,7
Wallonie	25,7	26,6	27,9	26,9	26,4
Brabant wallon	36,5	34,2	37,1	35,2	34,0
Hainaut	24,5	25,9	26,6	25,9	25,0
Liège	21,9	23,8	24,2	22,0	22,6
Luxembourg	22,6	22,8	25,4	26,4	25,8
Namur	22,2	22,8	25,1	25,0	24,3
Belgique	24,5	26,4	26,4	26,2	26,5

Sources : Eurostat et ICN ; Calculs : IWEPS (août 2026)

En Wallonie, l'investissement total (ou la formation brute de capital fixe) occupe un poids de 22,3 % dans le PIB en 2023 (légèrement en deçà de la moyenne de la période 2013-2023), soit un taux supérieur à celui observé à Bruxelles (20,5 %) mais inférieur à celui de l'Union européenne (22,5 %), à la moyenne belge (24,2 %) et au taux flamand (26,0 %). Si les taux d'investissement total sont légèrement différents entre la Wallonie et la Belgique, on note que l'investissement des entreprises en proportion du PIB est nettement plus élevé sur le territoire belge (15,8 % contre 14,1 % en Wallonie), porté par un plus haut taux d'investissement du secteur privé en Flandre. En termes d'investissement public, le taux est semblable en Wallonie comparativement à la moyenne belge et légèrement plus faible que celui mesuré pour l'ensemble des 27 États membres de l'UE. Si l'investissement des ménages (principalement en logement) en % du PIB est en diminution en Belgique et surtout en Wallonie, il augmente dans l'Union européenne.

Le tableau ci-dessus reprend le taux d'investissement des entreprises non financières à l'échelle des régions belges et des provinces wallonnes. Il se mesure en proportion de la valeur ajoutée brute du secteur. Pour rappel, ce taux était utilisé comme indicateur de résultat pour le FEDER jusque pour la période 2014-2020. En 2023, le taux d'investissement en Wallonie est, pour la première fois, légèrement inférieur au taux estimé pour la Flandre mais supérieur à celui de Bruxelles. Le taux d'investissement des entreprises non financières wallonnes est plus élevé dans le Brabant wallon (34,0 %) que dans le reste de la Wallonie (entre 22,6 % et 25,8 %). Au niveau des autres secteurs institutionnels, les taux d'investissement sont plus élevés en Flandre que dans les deux autres régions.

Investissements

Formation brute de capital fixe, en euros chaînés - en indice (2013=100)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bruxelles	100,0	110,1	111,7	111,7	114,5	119,2	123,5	123,8	121,6	122,9	127,9
Flandre	100,0	103,6	104,5	116,8	117,1	119,8	126,8	119,0	124,5	129,0	133,5
Wallonie	100,0	108,8	119,5	106,7	110,4	115,1	116,2	109,3	118,1	118,4	120,1
Union européenne	100,0	102,3	107,4	110,6	115,1	119,3	127,4	121,1	126,0	128,6	132,0
Zone euro	100,0	101,5	106,3	110,1	114,5	118,2	126,6	119,4	123,8	126,4	129,5
Belgique	100,0	105,7	109,0	113,7	115,1	118,6	123,8	117,5	122,6	125,6	129,5
Allemagne	100,0	103,6	105,4	109,4	112,3	116,4	118,7	115,2	116,1	116,0	113,6
France	100,0	99,6	100,2	103,0	106,8	110,5	115,1	108,4	118,9	118,5	118,9
Pays-Bas	100,0	97,6	126,0	114,5	121,4	125,2	134,4	131,0	134,2	138,8	140,9

Sources : Eurostat et ICN ; Calculs : IWEPS (août 2026)

Depuis la crise des dettes souveraines survenue, en 2013, en Europe, les investissements sont en hausse quasi continue sauf en 2020 en raison de la crise sanitaire. En Flandre et en Wallonie, le niveau des investissements régionaux est reparti à la hausse dès 2014.

En Wallonie, cette hausse s'est intensifiée très nettement en 2015, notamment en raison d'opérations exceptionnelles (rachat de brevet) dans l'industrie pharmaceutique portant le niveau d'investissement à un niveau largement supérieur à celui observé avant crise. S'en est suivi un repli en 2016 pour ensuite réaugmenter. En recul en 2020, la formation brute de capital fixe en Wallonie a engrangé un rebond sensible en 2021 principalement le fait des investissements en logements, du secteur industriel, de l'énergie ainsi que dans le commerce, le transport et les activités spécialisées. Cette dynamique sectorielle s'est poursuivie en 2022 et 2023, atténuée toutefois en raison d'un climat conjoncturel devenu très incertain et l'envolée des prix de l'énergie. La dynamique des investissements est, en 2023, portée par les investissements en logements et les dépenses d'investissement dans le secteur public.

La Flandre a connu une forte hausse des investissements en 2016 atteignant un niveau largement plus haut que celui mesuré avant crise. Au cours des deux années 2021-2022, la forte hausse qui fait suite au recul observé en 2020, est essentiellement due aux investissements dans les services immobiliers, financiers et spécialisés et le transport, surtout en 2021. 2023 a vu croître les investissements en logements ainsi que les activités de soutien administratif.

À Bruxelles, la crise induite par la pandémie de Covid-19 ne semble pas avoir enrayé l'accroissement quasi continu de l'investissement depuis 2013. La hausse des investissements en 2022, consécutive à la légère baisse en 2021, repose principalement sur des dépenses d'investissement en logements et dans les activités liées à la construction et à l'énergie. La forte progression de 2023 a été portée par les activités financières ainsi que par les transports.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année par l'ICN pour les régions et les autres données proviennent de la base de données Eurostat.

Le taux d'investissement d'un secteur ou d'une branche est le rapport entre la formation brute de capital fixe et la valeur ajoutée brute au prix de base (1^{er} tableau). Pour l'investissement total ventilé par secteur institutionnel (graphique), le taux est toutefois présenté par rapport au PIB.

La mesure de l'évolution du capital fixe s'effectue en euros chaînés et à partir de 2013 (2^{ème} tableau).

Pertinence et limites

Pour la dernière année disponible, la formation brute de capital fixe est calculée selon une méthode provisoire. L'estimation définitive n'est fournie que dans la version suivante des comptes régionaux. Les séries publiées par l'ICN débutent pour l'instant à l'année 2009.

La formation brute de capital fixe en volume est calculée par l'IWEPS en tenant compte des déflateurs nationaux.

Pour en savoir plus :

<https://www.nbb.be/doc/dq/f/dq3/nfcr.pdf>

Personne de contact : **Yves Tilman** (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2027**